

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 241562

N°TVA:

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09366081 du 30/06/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
217605.01	PREGYLYS 15 PTR -SAC ENDUIT 25KG	1	U	18,42	18,42		
486958.01	LAME RECHANGE P/PETIT RABOT GYPSO	1	U	3,72	3,72		
BON N° 22137518 DU 30/06/25 ENLEVE AG. SALVIAC Signé par DE ARO V/REF: CHANTIER 46675 RAMADIER							
175268.01	HYBRIS T.31 180/120-205 R6,25-R7,05	77,76	M2	15,35	1.193,62		
	dont Eco-Contribution				(7,00)		
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM-250/120	78	M2	4,85	378,30		
	dont Eco-Contribution				(7,80)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(75,46)		

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.
 Carte N°2921001142088 Alfred DE ARO
 Carte N°2921001141890 Gregory GIRARD

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
7.197,70	20,00% 1.439,54	8.637,24	31/07/25	L.C.R.	17807 00805 95321897119 23

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634 Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 241562

N°TVA:

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09366081 du 30/06/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DÉSIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15842312 DU 11/06/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CDE ALFRED/TEL							
CHT 10624 DEPOT							
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	1.440	ML	0,61	878,40		
	dont Eco-Contribution				(14,40)		
351702.01	CHEVRON PROFILES 111	2	U	3,38	6,76		
174894.03	MONTANT 48/35-2,70ML GYPSO	2.592	ML	0,77	1.995,84		
	dont Eco-Contribution				(25,92)		
351702.01	CHEVRON PROFILES 111	4	U	3,38	13,52		
BON N° 15842324 DU 11/06/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par DE ARO V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE							
275280.01	UTHERM FLOOR K 100/120- 69MM R3,15	60	M2	12,01	720,60		
	dont Eco-Contribution				(6,00)		
BON N° 15842354 DU 11/06/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE							
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	5	U	24,59	122,95		
BON N° 15842623 DU 18/06/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE							
628925.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 50/50 GYPSO	1	U	35,99	35,99		
	dont Eco-Contribution				(0,03)		
BON N° 15842672 DU 19/06/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634 Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.